



Les jeunes se sont montrés à l'œuvre ces dernières semaines. Ceux du CMJ ont souhaité vous faire partager quelques lieux attractifs de Sainte Agnès. Nous remercions également les enfants des écoles pour leur participation sur les deux communes à la cérémonie du 11 novembre qui a su nous rappeler des valeurs fondamentales de paix, de tolérance et de fraternité en ces temps plus qu'incertains.

Côté festivités, c'est avec un immense plaisir que les anciens de nos deux communes se sont retrouvés pour un repas de Noël animé de main de maître par Marco Quartelli. Un avant-goût des fêtes qui s'est poursuivi par le magnifique Marché de Noël, organisé par les bénévoles de l'APESAM et des deux communes.

Le projet de traversée du hameau de la Gorge est maintenant finalisé pour des travaux qui débiteront en 2025.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Vous êtes cordialement invités aux vœux du Maire

le vendredi 10 janvier à 19h

dans la salle du 1er étage du presbytère

Commémoration du 11 novembre 1918

La commémoration de l'armistice de 1918 s'est tenue, comme à l'accoutumée devant le monument au mort de Sainte Agnès puis devant celui de Saint Murry, avec la participation des pompiers et les enfants de l'école primaire de Sainte Agnès.

Nous tenons à remercier Myriam Fortelle, l'enseignante des CM1 - CM2, pour avoir préparé les enfants à ce bel investissement dont ils ont fait preuve durant cette commémoration.



Merci à Charlotte, Emie, Noah, Lilian et Arthur pour nous avoir fait partager, avec beaucoup d'émotions, des lettres de poilus adressées à leur famille.





Les jeunes en visite sur Sainte Agnès !

Les jeunes des CMJ de SAM (Sainte Agnès - Saint Mury) se sont rendus sur des lieux d'intérêt de Sainte Agnès.



L'équipe s'est d'abord rendue au Château du Fay où nous accueillait les nouveaux propriétaires, Marie et Clément Figoni, qui nous ont fait visiter l'intégralité du bâtiment. Comme l'église, ce château a été bâti entre le 13^{ème} et le 14^{ème} siècle.

Nous sommes allés ensuite sur le site de Claffey (en haut du Fay) où nous avons visité la réserve de copeaux qui alimentent la chaufferie communale.



Ensuite nous nous sommes rendus dans les réservoirs d'eau ainsi que dans le local

de la micro-centrale électrique. Jacques Rebuffet, responsable des services techniques de la mairie, nous en a expliqué le fonctionnement.



Nous avons terminé la visite au presbytère et découvert la fosse à copeaux de 150m³ qui est remplie régulièrement par un camion, les copeaux sont ensuite acheminés avec une vis sans fin vers la chaudière qui chauffe la cantine, la salle du presbytère, l'église, la mairie et l'école.

Merci à Jacques, Pascal et Anny pour ces visites passionnantes.

Exposition sur la résistance dans le Grésivaudan

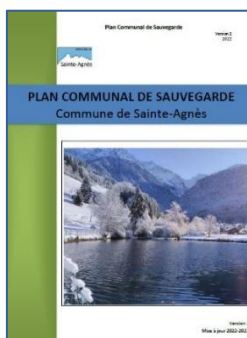


Lors du marché du 9 novembre, vous avez pu découvrir l'exposition intitulée « La résistance dans le Grésivaudan » qui nous a été prêtée par l'UNC Alpes Chartreuse (merci à eux). 19 panneaux expliquant l'histoire des maquis du Grésivaudan et comment la résistance a contribué à la libération de notre territoire et ceux de voisins.

La veille de l'évènement, les enfants de l'école de Sainte Agnès ont pu profiter de cette exposition et l'exploiter au mieux avec leur enseignante Myriam Fortelle.



Après le PCS, le PICS, prochain exercice



Vous savez que la commune de Sainte Agnès s'est dotée d'un PCS, Plan Communal de Sauvegarde, vous connaîtrez le PICS, Plan Inter Communal de Sauvegarde. Un exercice sera provoqué au printemps avec la commune de Saint Mury pour mettre à l'épreuve nos capacités de coordination et de collaboration pour prévenir au mieux nos risques communs au service des habitants.

Nous en profitons pour vous rappeler que vous pouvez vous signaler comme volontaire pour faire partie de la « réserve citoyenne » en cas de besoin lors d'un événement majeur dans notre commune.



Aménagement sécurité sur la Gorge



Suite à la diffusion des appels d'offre dans Les Affiches, trois entreprises ont été retenues comme éligibles. Le 26 novembre dernier la commission « travaux de la Gorge » s'est réunie avec le bureau d'études Grésif pour sélectionner une entreprise en fonction du coût des travaux et de la qualité de la prestation.

Suite à des échanges avec les riverains, deux points ont été modifiés ou rajoutés.

- L'emplacement de l'arrêt de bus va être disposé à l'endroit le plus large le long de la propriété Heysch.

- La voie piétonne va être prolongée du carrefour du chemin de l'étang et de la départementale jusqu'au panneau d'entrée de La Gorge (le long de la propriété Dalban-Canassy)

- Des plots de protection seront disposés au sol sous les coins des dépassées de toit des habitations Mars, chemin du Vorz et Lemoine, chemin des cascades.

Nous vous rappelons que les plans diffusés dans les précédents Relief sont également consultables en Mairie sur rendez-vous.

Avarie du car scolaire



Même si l'accident survenu le 6 décembre dernier n'a pas eu, heureusement, de graves conséquences pour les enfants, nous en profitons pour vous rappeler la nécessité de lever le pied lorsque vous croisez le car scolaire et, s'il en est besoin, la prudence qu'impose la dangerosité de nos routes.

Nous souhaitons remercier vivement Virginie Gomez, notre accompagnatrice de car ainsi que la gendarmerie, les pompiers et le personnel du SAMU 38 qui à la fois, ont fait preuve d'un grand professionnalisme et qui, par leurs interventions, ont largement contribué à rassurer les enfants.

Etre vu pour votre sécurité !



Piétons, Cyclistes, Trotinettes électriques... Nous attirons votre attention sur la nécessité de vous signaler très distinctement la

nuit venue, n'hésitez pas à jouer les sapins de Noël et en plus c'est tendance en ce moment !

La circulation des piétons et cyclistes souvent vêtus de couleur sombre peut s'avérer dangereuse sur les routes étroites et mal éclairées de montagne d'autant plus quand certains automobilistes oublient de lever le pied.

Chemins barrés sur notre commune



La route de Pré Marcel a fermé sa barrière au col des Mouilles le 09 décembre dernier. Certes le tacon de neige encore inexistant n'empêche pas les plus téméraires de s'aventurer au-delà. Nous rappelons cependant que l'accès à **tous les véhicules motorisés (sauf de secours) est interdit sur toutes les voies forestières communales** et passible d'amende. Outre la gêne occasionnée pour les riverains des hameaux traversés, les promeneurs, et la faune, ces routes ou chemins sont particulièrement impactés par la circulation motorisée en période hivernale. Pour la tranquillité de tous, nous vous remercions de respecter et de faire respecter cette interdiction.

Un cadeau de Noël à la caserne des pompiers

Lors de la Sainte Barbe du 23 novembre 2024, vos sapeurs-pompiers ont appris par le Colonel Cognet Pascal, l'arrivée d'un nouveau véhicule au sein de leur caserne : un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV). Celui-ci permettra une prise en charge complète des victimes jusqu'à l'hôpital.

Vos pompiers souhaitent aussi vous rappeler qu'il est **interdit de se garer sur les zébras** devant la caserne. Votre véhicule risquerait d'être endommagé lors d'un départ avec le Camion-Citerne Rural (CCR).



Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez et nous vous souhaitons une excellente année 2025.

N'oubliez pas, **nous recrutons !** N'hésitez pas à venir nous voir à la caserne !



Jacky Curt, Chef de caserne,
Christelle Georges, Présidente de l'Amicale

Déneigement et entretien des haies



Afin de faciliter les opérations de déneigement et notamment la circulation du chasse neige, nous vous demandons de respecter la réglementation en **coupant les branches des arbres et arbustes qui empiètent**

sur la chaussée. Merci de votre compréhension.

Pour faciliter l'organisation du déneigement sur nos deux communes, la commune de Saint-Mury nous a proposé que son employé communal assure le déneigement du hameau de La Gorge dans la continuité de Saint-Mury.

Une salle festive au service des habitants



Vous êtes nombreux à souhaiter une salle pour des événements festifs, familiaux ; la commune ne disposant pas de salle aux normes permet-

tant de répondre à cette demande, le Conseil Municipal a voté une délibération permettant aux habitants de Sainte Agnès et Saint Mury de louer la salle de la cantine (rez de chaussée du presbytère) le WE ou en dehors des périodes scolaires.

Mode d'emploi : faire sa demande par mail à la mairie, la convention et l'état des lieux vous sont alors envoyés. Les clés sont remises lors de l'état des lieux d'entrée et rendues lors de l'état des lieux de sortie, un chèque de caution de 2 000€ est demandé. Le tarif de location est de 50€ la 1/2journée, 100€ la journée et 200€ le WE.

Seuls les événements festifs sont « permis » à l'exclusion des réunions politiques, religieuses, sectaires et commerciales. La cuisine est exclue de la location mais un frigo est à votre disposition dans la salle. Le ménage est à la charge des preneurs.

Les associations des deux villages bénéficient évidemment de la gratuité.

Le recensement de la population, c'est du 16 janvier au 22 février 2025 !



⇒ Des chiffres pour construire demain

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

⇒ Utile pour vous

Au niveau local, le recensement de la population sert par exemple à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.) et à déterminer les moyens de transports à développer. Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

⇒ Utile pour les communes et les politiques publiques

Des chiffres du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

Sur le plan pratique :

- **Vous pouvez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide** : répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice internet qui vous sera remise dans votre boîte aux lettres par les agents recenseurs, et laissez-vous guider !

<https://www.le-recensement-et-moi.fr>

- **Si vous ne pouvez pas répondre par internet**, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer.

- Les **agents recenseurs sont recrutés par votre mairie**. Il s'agit de **Laure Dentel et Faustine Voyeux** pour Sainte Agnès. Vous pourrez aussi les reconnaître grâce à leur carte tricolore.

- **ATTENTION : Le recensement de la population est gratuit**. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Quelle belle ambiance au repas des anciens !

Les anciens des deux communes se sont retrouvés dimanche 1er décembre, pour un grand repas de 80 convives, c'est-à-dire bien plus que l'année passée. Une bien belle ambiance à laquelle chacun a participé.



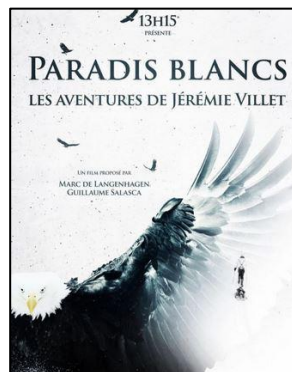
Les maires des deux communes n'ont pas longtemps résisté aux encouragements appuyés de Marco Quartelli, le maître-chanteur de ce bel après-midi.



Beaucoup de témoignages de joie ont été exprimés par les participants au départ de ce repas festif.



Ne remerciez pas vos élus, remerciez-vous vous-mêmes d'avoir été là !



Ce samedi 16 novembre 2024, une belle soirée cinéma organisée par la bibliothèque de nos communes, en partenariat avec le réseau des bibliothèques départementales et le soutien financier de la CCDG. Le film « Paradis Blanc » a réuni 89 spectateurs à la salle polyvalente Camille Giroud de St Mury. Un beau voyage en compagnie d'un photographe animalier.

Jérémy Villet

L'association Observatoire des Carnivores Alpains était présente pour répondre aux questions de la salle et mieux comprendre l'utilité d'observer la faune sauvage de notre région et de la respecter.

A venir ...

Lectures au Balcon

lecture à voix haute

La bibliothèque Françoise Rosset Boulon vous invite pour une soirée de lectures à voix haute

**vendredi 17 janvier à 20h
au presbytère à Sainte Agnès**



Comme dans les veillées d'antan, venez écouter, pendant une petite heure, des histoires, tour à tour drôles et émouvantes.

Depuis 2020 des écrivains amateurs de Belledonne et d'ailleurs participent à un appel à textes. Chaque année un jury sélectionne parmi les nombreux écrits proposés une trentaine de nouvelles et histoires courtes publiées ensuite dans une série de recueils collectifs intitulés « Nouvelles au balcon ».

Le groupe de lecteurs a choisi de vous raconter quelques belles histoires du recueil de 2024, qui vient de paraître avec le sous-titre « Ah, quel bonheur... », et vous proposera aussi des extraits des recueils précédents.

Projet Tiers-Lieu

Le projet se concentre aujourd'hui sur un bâtiment d'un seul niveau dans la continuité de l'école et de la cour. Pour le rendre compatible avec le budget de la commune, on conserverait essentiellement une salle à vocation culturelle et de sport doux de 108 m² de surface et une salle mutualisée pour un bar associatif et divers petits événements. Des locaux annexes de rangement et de nettoyage permettront de faire vivre les différentes activités sur des temps différents. C'est sur ces éléments que le schéma directeur détaillé sera finalisé par le programmiste Terrestre - Cabestan.



L'objet initial de la programmation était de créer un lieu de vie dans le site du Grand Joly. Le coût de l'ensemble est trop élevé et la zone de risque naturel qui impacte la Grande Maison réduit les possibilités d'utilisation du bâtiment. Avec l'aide des habitants porteurs du projet, l'étude s'est alors reportée au printemps dernier sur la création d'un espace de vie autour de la mairie - école et en relation avec le marché. Un repair' café et une buvette-roulotte sont en gestation et d'autres activités demandent à être développées.



Pour la construction proprement dite, le contexte budgétaire actuel n'est pas favorable, les différents étages de l'état étant à la recherche d'économies. Nous avons dû réduire largement les surfaces et sans subventions conséquentes des collectivités territoriales, l'autofinancement par la commune est trop risqué. Nous temporisons donc et gardons le projet détaillé « au chaud » dans l'attente d'une future session d'aide à l'investissement.

Rendez-vous : au stand, tous les derniers samedis du mois au marché !

Vie associative



Belle rentrée 2024/2025 en musique avec le groupe « Oriental Babel » !

Les activités hebdomadaires ont repris avec une nouveauté pour les enfants : l'atelier « spectacle vivant », animé par **Emmanuel BOUDIERE**, qui se déroule le mercredi matin à la Mairie de St Mury. Si vous souhaitez découvrir cet atelier, vous pouvez venir assister à la 1^{ère} restitution qui aura lieu **le mercredi 18 décembre à 11h...** venez applaudir la troupe !

La MJC a accueilli également 2 nouvelles animatrices : **Léno VERNAY** de la Cie Craque Ta Coquille pour l'atelier « danse » et **Corinne RABILLOUD** pour les cours de Pilates.

Merci à tous les 3 d'avoir rejoint la MJC.

Il reste quelques places si cela vous tente dans le cours de Yoga, l'atelier Danse et l'atelier Dessin enfants. L'atelier « Spectacle Vivant » pourra lui aussi accueillir de nouveaux enfants mais en début d'année seulement... après le spectacle du 18/12 !



SAMEDI 07/12 2024
Saint-Mury-Monteymond

VU.VUE

Compagnie Sacekripa



Quelle belle soirée, ce samedi 7 décembre dernier, avec ce spectacle hors les murs de L'espace Jargot et l'Espace Aragon.

Plus de 80 personnes venues de tout le balcon à Saint Mury !

Quelques dates à retenir dès à présent :



- **Le 19 janvier, c'est « la Teuf des Princes et des Princesses »** animée par les jeunes du CMJ de Saint Mury - Sainte Agnès

Pour fêter la nouvelle année et partager la galette !



- **Le 15 février, soirée « soupes & jeux »**



- **Le 28 mars, film « Maurice Baquet, l'accordé »**

D'autres soirées, animations, ateliers viendront s'ajouter au calendrier 2025 ! A bientôt !

Contact : mjc-sagnes-smury@mjc-mpt-gresivaudan.fr ou 07.81.69.16.75



L'APESAM et les élus des deux communes se sont associées et coordonnées comme l'année dernière pour faire un marché commun... de NOËL !



Une fréquentation exceptionnelle (ça se bousculait dans les allées !) le matin, un peu moins l'après-midi.

23 exposants étaient présents à l'intérieur (professionnels et amateurs) avec des travaux réalisés par les enfants, et 5 à l'extérieur abrités par le préau de l'école. Un beau rendez-vous apprécié de tous !



Jean Rosset Boulon une nouvelle fois à l'honneur



C'est à l'occasion de la création de l'Artothèque du Grésivaudan que la salle d'exposition de l'Espace Aragon a été baptisée, salle Jean Rosset. Réglez-vous en ré-écoutant cette vidéo où Jean est interviewé

<https://m.youtube.com/watch?v=qZAP3UdWUu0>

Vie municipale :



pour une information immédiate !

Dans l'objectif d'améliorer la communication avec les habitants et notamment en cas d'évènements imprévus, les communes de Saint-Mury Monteymond et Sainte-Agnès ont choisi de s'abonner à l'application « Panneau Pocket ».

Après avoir téléchargé l'application sur votre smartphone, vous pourrez vous inscrire au fil d'informations des 2 villages.

Mise en service bientôt !

Employés techniques :



- **Faustine Voyeux** (à droite) est venue nous rejoindre début octobre pour un contrat qui ira jusqu'en mars 2025. Elle assure la cantine le midi et occupe un poste d'employée municipale. Elle est menuisère de métier. Vous la rencontrerez aussi lors du recensement

- **Thomas Montoto** (à gauche) travaille actuellement en milieu protégé. Il a fait un stage de 4 semaines très satisfaisant en novembre dernier. Depuis le 1^{er} décembre, il travaille pour la mairie une semaine sur 2 et reste pour l'instant affilié à l'ESAT. Il est spécialisé dans les espaces verts.

- **Yan Gianotti**, un nouvel employé communal, a été recruté par voie de mutation et commencera son activité pour la commune à partir de mi-février

Les travaux en cours

- Travaux et entretien des routes et chemins et communaux : curage des rigoles,
- Elagage du talus derrière l'école.
- Rénovation des mains courante bois de la montée du presbytère.
- Ponçage et rénovation de l'ensemble des volets mairie école.

Urbanisme :

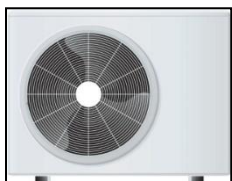


Nous vous rappelons que certains travaux (agrandissement, modification d'aspect extérieur, ravalement de façade...), sont soumis à une autorisation d'urbanisme. Ce peut-être une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire (PC). Ces demandes doivent être déposées en mairie ou par voie dématérialisée pour être instruites. Au cours de cette instruction, des pièces complémen-

taires peuvent vous être demandées. Si votre projet est accepté, vous pourrez commencer les travaux (Attention à respecter également les affichages réglementaires sur votre terrain). Avant tout projet, nous vous encourageons vivement à consulter le PLU disponible en mairie et en ligne (<http://www.sainte-agnes.fr/index.php/documents-techniques>).

Vos élus sont également disponibles pour vous aider à identifier les dispositions applicables à la zone sur laquelle se situe votre projet.

Nous vous rappelons que vous pouvez également retrouver tous les actes depuis 2020 sur le site <https://sainte-agnes.fr/>



RAPPEL : L'installation de **pompe à chaleur** est soumise à **déclaration préalable de travaux** (modification de façade + risque de nuisances sonores pour le voisinage).

Certaines règles doivent être respectées pour éviter ces **risques de nuisance** (emplacement, orientation vis-à-vis du voisinage, habillage anti-bruit...). Voir la réglementation du PLU.

Demande préalable de travaux
DP 038 350 24 200 16 – parcelle B 687 – Réfection de toiture
DP 038 350 24 200 18 – parcelle C 1288 – Réfection de façade

Délibérations :

Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont en format original et téléchargeable sur le site <https://sainte-agnes.fr/>, rubrique « délibérations ».

Auberge du Grand Joly



Auberge du Grand Joly

Adresse : 71 montée des abeilles 38190 Sainte Agnès
téléphone : 04.76.90.22.51
mail : cruoucuitsarl@gmail.com
<https://www.facebook.com/aubergedugrangjoly/>

La Taverne des Mouilles



Téléphone 04 76 45 25 76

<https://la-tavernes-des-mouilles-saint-agnes.eatbu.com/>
Portage de repas aux personnes âgées de Sainte Agnès.

Sur commande, nous produisons des Saint Genix, pognes aux myrtilles ou pognes aux sucres. Pour les fêtes de fin d'année, nous confectionnons des sablés faits maison et décorés à la main.

Arnaud Massy, Apiculteur Récoltant,



Téléphone 06 86 64 22 83

Régulièrement présent au Marché de Sainte Agnès
<https://www.facebook.com/people/Arnaud-Massy-Apiculture/100057467147177/>

NAISSANCES :

Alice RIBIERE née le 6 octobre 2024, La Perrière

MARIAGES :

Charlotte HEYSCH et Benjamin GUILLARD,
le 13 décembre 2024, La Gorge

Mairie de Sainte-Agnès

Ouverture au public :
Mardi 13h30-16h30 et jeudi 9h-12h. Vendredi sur rdv
Accueil téléphonique :
Lundi de 9h à 13h30, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, Mercredi 9h à 12h30 et Vendredi de 9h à 11h30
Tél : 04 76 71 48 85 Fax : 04 76 13 04 84
Email : mairie@sainte-agnes.fr
Web : www.sainte-agnes.fr